

RCS : LE MANS Code greffe : 7202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LE MANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 01416 Numéro SIREN : 921 422 770 Nom ou dénomination : AB PAULOWNIA
--

Ce dépôt a été enregistré le 15/11/2023 sous le numéro de dépôt 6535

AB PAULOWNIA
Société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros
Siège social : 35 avenue de la Division Leclerc – 72610 Fyé
921 422 770 R.C.S. Le Mans

ACTE SOUS SEING PRIVE CONSTATANT LES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
EN DATE DU 12 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le douze octobre,

Les soussignées :

- **HUKOMBO**, titulaire de 500 actions,
- **BLUE DUNA FINANCE**, titulaire de 500 actions,

(Ci-après dénommés collectivement : les « *Associés* »),

Ensemble propriétaires de l'intégralité des 1.000 actions composant le capital social de la société AB PAULOWNIA, société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros, ayant son siège social 35, avenue de la Division Leclerc – 72610 Fyé, ayant pour numéro unique d'identification 921 422 770 R.C.S. Le Mans (ci-après dénommée : la « **Société** »),

Après avoir eu à leur disposition l'ensemble des informations et renseignements prévus par les dispositions législatives, réglementaires et statutaires leur permettant de se prononcer en connaissance de cause sur les décisions à prendre,

Ont pris, conformément aux articles 15 et 20.3 des statuts de la Société, les décisions suivantes :

- Constatation de la démission du Président de la Société ;
- Nomination d'un nouveau Président de la Société en remplacement ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

(Constatation de la démission du Président de la Société)

Les Associés prennent acte de la démission de Monsieur Jacques COUSSEAU de ses fonctions de Président de la Société avec effet immédiat, et le remercient pour les diligences accomplies dans l'intérêt de la Société.

DEUXIEME DECISION

(Nomination d'un nouveau Président de la Société en remplacement)

Les Associés décident de nommer en remplacement aux fonctions de Président, à compter de ce jour et pour une durée égale à la durée de la Société :

JC MAG

- **Monsieur Marc-Antoine GUESNERIE**, né le 7 février 1989 à Laval (53), de nationalité française, demeurant 2 rue de la Garenne – 35130 La Guerche-de-Bretagne.

Monsieur Marc-Antoine GUESNERIE aura, conformément aux statuts, les pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et des dispositions statutaires.

Monsieur Marc-Antoine GUESNERIE a déclaré accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et qu'il satisfait à toutes les conditions fixées par les lois et les règlements et les statuts de la Société pour l'exercice du mandat de Président de la Société.

TROISIEME DECISION

(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent acte sous seing privé pour effectuer tous dépôts et formalités prévus par la loi.

* * *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte sous seing privé qui a été signé par tous les associés et le nouveau Président de la Société.

* * *

Fait à Fyé, le 12 octobre 2023,
En trois (3) exemplaires originaux.



HUKOMBO

Par : Monsieur Jacques Cousseau
Associée



BLUE DUNA FINANCE

Par : Monsieur Jacques Cousseau
Associée

Monsieur Marc-Antoine GUESNERIE
Président

« Bon pour acceptation des fonctions de Président »

Bon pour acceptation des fonctions de président

